

**YANNICK JADOT**   
**CHANGEONS!**

**Réponses de Yannick Jadot  
(EELV)**

1. Rénover 500 000 passoires énergétiques par an, pour atteindre un objectif de 2,5 millions de passoires énergétiques rénovées en 2027. En complément, rénover 500 000 logements supplémentaires par an (hors passoires thermiques) avec une ambition forte sur les logements collectifs. Pour ce faire, nous proposons de consacrer une enveloppe budgétaire supplémentaire aux aides existantes (Anah, CEE, aides locales) de 10 milliards d'euros par an à la rénovation performante sur la durée du quinquennat. L'objectif étant de donner une visibilité budgétaire à 5 ans aux ménages ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la rénovation.

\*

- Pour
- Contre
- Sans avis

Autre :

10 Mds€ par an pour une rénovation à caractère complet obligatoire, concentrer tous les efforts en priorité sur les passoires thermiques pour en rénover 5M en dix ans, soit quasiment toutes. Créer un droit opposable à la rénovation pour les locataires et un véritable service public de la rénovation, et avec zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes.

2. Encourager la généralisation des plans territoriaux de résorption de la précarité énergétique en facilitant le repérage des ménages les plus fragiles et en associant communes, intercommunalités, départements et régions. Expérimentés dans certains territoires, ces plans reposent sur la collaboration étroite des acteurs locaux de l'aide sociale, du bâtiment, des fournisseurs d'énergie, du monde associatif et des collectivités locales qui jouent le rôle de chefs de file. Ils permettent de repérer les foyers les plus précaires, notamment sur la base des données d'impayés d'énergie, et de les conseiller sur les actions d'économie d'énergie possibles et les aides disponibles. Pour favoriser un déploiement de ces plans territoriaux à plus grande échelle, il convient d'assouplir le cadre législatif pour faciliter l'accès des collectivités locales aux données socio-économiques des ménages. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

3. Renforcer l'interdiction de location des passoires thermiques prévue à partir du 1er janvier 2025 en donnant aux communes et à leurs groupements les moyens d'expérimenter un permis de louer spécifique dans les quartiers, rues ou copropriétés qui enregistrent un taux important de passoires énergétiques. Les propriétaires-bailleurs concernés seraient notamment tenus de fournir à l'administration les résultats du DPE ou des preuves matérielles des travaux engagés afin qu'une autorisation de louer leur bien leur soit délivrée. En complément, prévoir un dispositif de contrôle et de sanction dissuasif en cas de location ou de vente d'une passoire thermique à partir de 2025 ainsi qu'une obligation pour les propriétaires-bailleurs de fournir aux services de l'État un DPE au moment de la déclaration des impôts locatifs. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous créerons un droit opposable à la rénovation pour les locataires dont les propriétaires ne font pas les travaux : les loyers seront alors mis sous séquestre tant que le propriétaire n'aura pas réalisé les travaux.

4. Dans le cadre du déploiement de France Rénov', garantir l'indépendance du service public de rénovation énergétique de l'habitat et des Accompagnateurs rénovation'. Pour ce faire, il convient de doter les collectivités locales des moyens dédiés et pérennes pour assurer l'animation des guichets d'information dans les territoires et un rôle central dans l'agrément de ces accompagnateurs de la rénovation. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

5. Créer un fonds social pour le climat alimenté chaque année par une partie des recettes de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) qui génère près de 35 milliards d'euros de recettes par an et dont la moitié est aujourd'hui affectée au budget général de l'État. Ce fonds permettra de financer des dispositifs de soutien dédiés aux ménages les plus modestes et les plus exposés aux changements induits par la transition écologique : conversion à des modes de chauffage vertueux, rénovation énergétique, etc. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

6. Créer un nouveau chèque chaleur sur le même principe que le chèque énergie qui aide les bénéficiaires à payer leur facture de gaz ou d'électricité. Le chèque chaleur sera quant à lui exclusivement destiné aux foyers modestes chauffés par une solution collective de chauffage renouvelable, ce que ne permet pas le chèque énergie à l'heure actuelle. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

.....  
Doublé la valeur du chèque énergie : le porter à 400 euros pour tous les ménages modestes.

7. Inciter les ménages à se tourner vers les énergies renouvelables en appliquant une TVA réduite (5,5 %) sur la fourniture d'électricité, de gaz et de froid renouvelables, de la même manière que pour la fourniture de la chaleur renouvelable. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

8. Afin de protéger les collectivités territoriales de la volatilité des prix de l'énergie qui impactent les services publics et leurs usagers, ouvrir une réflexion sur la réintroduction des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité sur les services publics essentiels assurés par les collectivités. L'objectif serait de donner une meilleure visibilité aux collectivités sur leur budget et leur stratégie d'investissement, notamment dans la transition énergétique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

9. Bonifier les aides MaPrimeRénov' et le dispositif des CEE pour accélérer le verdissement des systèmes de chauffage dans les logements existants, en particulier pour les modes de chauffage collectif et les réseaux de chaleur renouvelable. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Rendre obligatoire le verdissement du système de chauffage, le cas échéant, lors de toute rénovation énergétique.

10. Écarter les solutions de pompes à chaleur de faible efficacité (COP réel inférieur à 4) de l'appellation « énergie renouvelable » et leur retirer tout financement public au regard des risques majeurs en termes de surconsommation et de précarité énergétique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

11. Mettre en place un crédit d'impôt ou une prime « réparation » de 100 euros par an et par foyer afin de financer les devis portant sur la réparation de tout bien de grande consommation. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : Baisse à 5,5% de la TVA sur les services de réparation.

12. S'assurer de la mise en œuvre concrète de l'interdiction de destruction de tous biens non alimentaires invendus avec obligation de mise à disposition des associations caritatives et de l'économie sociale et solidaire. Élargir le dispositif aux médicaments non périmés. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

13. Supprimer la date de durabilité minimale (DDM) sur les produits alimentaires secs, qui est à l'origine d'un gaspillage alimentaire massif. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....



14. Mettre en place un crédit d'impôt ou une prime pour l'acquisition d'un composteur individuel pour les biodéchets ménagers. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous réduirons nos bio-déchets par la mise en place d'une stratégie de compostage territorialisée à grande échelle. Nous investirons en amont dans les centres de compostage et de méthanisation pour tenir l'objectif de valorisation de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025. Les collectivités n'atteignant pas le 65% en 2025 seront pénalisées proportionnellement à la hauteur des émissions de méthane ainsi créées. Nous accompagnerons les collectivités dans la réduction de leurs bio-déchets par la création d'un fonds de soutien pour la mise en place d'infrastructures de gestion et une obligation de séparation des bio-déchets.

15. Engager une refonte complète de la TGAP afin qu'elle incite en priorité à l'éco-conception ainsi qu'à la recyclabilité des produits de grandes consommation et que sa recette soit intégralement affectée au développement de l'économie circulaire et donc à l'allègement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/REOM) aujourd'hui grevés par les coûts d'élimination. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous renforcerons la part de la Taxe Générale sur les activités polluantes destinée aux politiques de prévention, tri et économie circulaire à destination des collectivités locales.

16. Mettre en place un crédit d'impôt « économie d'eau » de 100 euros par foyer, permettant l'acquisition de matériels hydroéconomiques ou de dispositif permettant de récupérer les eaux de pluie. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

17. Développer une stratégie nationale de déploiement des fontaines à eau dans l'espace public, en renforçant les objectifs récemment entrés en vigueur dans les établissements recevant du public (ERP), afin de permettre aux Français de bénéficier d'une eau de qualité et à faible coût hors foyer. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

18. Inciter la consommation d'eau du robinet dans tous les fast-food en imposant de proposer un menu avec "eau du robinet" moins cher que les menus avec soda. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Propositions 19 à 29

19. Interdire l'importation sur le territoire français de biens et services issus d'activités ne respectant pas les critères environnementaux imposés aux biens et services produits en France, afin de lever les distorsions de concurrence dont souffrent les industries françaises face aux entreprises étrangères soumises à des contraintes environnementales plus faibles.

\*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

20. S'engager en faveur d'une comitologie européenne cohérente avec la hiérarchie des solutions environnementales. Restreindre l'accès aux catégories les plus vertueuses, les seuls produits et technologies sans impacts environnementaux majeurs et aux catégories les moins vertueuses les produits et technologies voués à disparaître. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

21. Fixer un objectif minimum de 50 % de chaleur produite à partir de sources renouvelables en 2030 et de 100 % de chaleur renouvelable en 2050. Cela équivaut à rehausser significativement l'objectif de 38 % de chaleur produite à partir de sources renouvelables en 2030 inscrit actuellement dans la loi. Bien qu'il puisse paraître ambitieux de produire 50 % de la chaleur consommée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030, cet objectif est réaliste au regard de la dynamique de développement de chaleur renouvelable observée sur 2020 (+ 8,5 %) et moyennant des mesures fortes d'accompagnement. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

22. Généraliser les "plans territoriaux chaleur renouvelable" dans les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants pour tendre vers l'objectif "1 ville, 1 réseau de chaleur". Cette proposition vise à obliger progressivement les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à élaborer un volet "développement de la chaleur renouvelable" dans leur PCAET pour soutenir l'objectif de 50 % de la chaleur consommée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

23. Porter l'enveloppe du Fonds Chaleur de l'ADEME à 1 milliard d'euros par an dès 2023 et jusqu'en 2027, afin de tenir la trajectoire prévue par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En 2021, l'intégralité des 370 millions d'euros d'aides budgétés pour l'année 2022 étaient déjà pourvus en décembre 2021 alors que le rythme de développement de la chaleur renouvelable reste deux fois inférieur à celui inscrit dans l'actuelle PPE. Porter l'enveloppe du Fonds chaleur à 1 milliard d'euros peut paraître ambitieux, mais ce niveau de soutien annuel serait alors toujours près de 5 fois inférieur à celui alloué au développement des énergies renouvelables électriques (4,7 milliards d'euros prévus dans le projet de loi de finances pour 2022). Les efforts à réaliser pour développer la chaleur et l'électricité renouvelables et tenir les objectifs à l'horizon 2030 sont pourtant du même ordre. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

24. Transformer le Fonds Chaleur en Fonds Chaleur et Froid et le doter de moyens dédiés pour doper l'investissement territorial en faveur du développement des solutions de froid renouvelable. En complément, appliquer la TVA réduite sur les réseaux de froid renouvelable. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

25. Garantir la compétitivité des systèmes de chaleur renouvelable en élargissant l'aide au fonctionnement du Fonds de décarbonation créé dans le plan France Relance à toutes les filières de production de chaleur renouvelable et de récupération. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

26. Se fixer un objectif de "zéro exportation" de déchets ou matières premières secondaires valorisables en dehors de l'Europe d'ici 2030. Prendre des mesures fortes permettant de traiter nos déchets majoritairement en France, tout en respectant un principe de proximité, notamment en fixant des objectifs d'incorporation de matières recyclées dans l'industrie et l'agriculture. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

27. Mettre en place une stratégie d'investissement industriel en faveur de l'économie circulaire assurant la réparation, le recyclage ou la valorisation de l'ensemble des déchets et matières premières secondaires générées sur le territoire français. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

28. Développer et renforcer les filières françaises de la méthanisation et de la valorisation agronomique des déchets des collectivités (digestats, composts, épandages), en capitalisant notamment sur la généralisation du tri à la source des biodéchets en 2023. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

29. Soutenir le déploiement de nouvelles solutions techniques d'économie, de stockage et de dépollution des ressources en eau par des appels à projet pluriannuels, en vue d'une généralisation sur le territoire français et de leur exportation à l'international. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

30. Intégrer dans les démarches préalables à l'autorisation de mise sur le marché de nouveaux pesticides l'ensemble des études nécessaires aux autorités de Santé (ANSES) pour s'assurer de la non toxicité (on parle de non-pertinence) de leurs métabolites (produits de dégradation). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : Sortir des pesticides d'ici 2030.

31. Interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dont les métabolites ont été jugés pertinents par la réglementation sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable et des zones sensibles. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_



32. Renforcer la contribution financière des metteurs sur le marché de pesticides au financement des actions de préservation du cycle de l'eau par la création d'une éco-contribution sur les micropolluants. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : Interdiction de mise sur le marché des pesticides.

33. Généraliser les paiements pour services environnementaux (PSE) aux agriculteurs en associant systématiquement les bénéfices en termes de qualité de l'eau et d'économies d'eau. Conditionner l'ensemble des aides nationales et européennes aux agriculteurs à l'atteinte effective de résultats en termes de réduction des intrants phytosanitaires. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

34. Créer un observatoire national indépendant de la qualité des sols chargé d'assurer un suivi de la qualité et de l'innocuité des sols et d'établir les valeurs limites adaptées pour chaque intrant dans les sols français. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

35. Établir, via une instance indépendante, un inventaire national de l'ensemble des produits et matières plastiques mis sur le marché français, afin d'évaluer l'ensemble des impacts écotoxicologiques et sanitaires résultant de l'usage des matières plastiques et de la gestion de leur fin de vie. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

36. Sur la base de l'inventaire précité, et sur le modèle du programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC), élaborer un plan national de lutte contre la pollution plastique. Ce plan définit les moyens pour atteindre les objectifs que la France s'est fixés en matière de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation de tout ou partie des déchets en plastique. Il intègre notamment le suivi de la mise en œuvre des mesures de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) et du Pacte national sur les emballages plastiques. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

37. Généraliser et décliner des plans territoriaux de lutte contre les pollutions plastiques sur tous les bassins versants, pour atteindre l'objectif "zéro plastique en milieu aquatique". \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

38. À l'instar de l'aide sur la réhabilitation des friches, affecter une enveloppe dédiée à la résorption des dépôts sauvages qui restent aujourd'hui à la charge des collectivités locales et qui ne font pas l'objet d'aide des filières à responsabilité élargie du producteur. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

39. Mettre en place un financement visant à la généralisation progressive des brigades vertes dans les collectivités. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

40. Développer une application numérique permettant de déclarer et localiser les dépôts sauvages et autres pollutions du milieu naturel. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

41. Sensibiliser les tribunaux aux enjeux de la lutte contre les dépôts sauvages et autres pollutions délibérées dans les milieux naturels, et à la mise en place de procédures simplifiées de traitement de délits correspondant (TIG). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

42. Développer les services civiques consacrés à la protection des milieux naturels. Encourager la généralisation des journées "propreté" dans les collectivités locales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

43. Favoriser les changements de pratiques sur l'utilisation des produits du quotidien contenant des micropolluants à travers : • La création d'un indice écotoxicologique sur les médicaments et les produits ménagers et cosmétiques. • Le lancement d'un grand plan national sur l'éco-prescription, pour privilégier les médicaments ayant le plus faible impact sur l'environnement à vertu thérapeutique équivalente. • L'élargissement des filières à REP (mégots, DDS, textiles sanitaires, emballages,...) aux impacts sur le cycle de l'eau. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

44. Rendre obligatoire un plan de contrôle des produits détergents et nettoyants utilisés dans les établissements recevant du public, et intégrer des critères de nettoyage "ménage vert" dans la commande publique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Priorité n°4 : Donner aux territoires les moyens d'atteindre leurs objectifs de transition écologique au plus près des Français

Proposition 45 à 70

45. Sur la base du "budget vert" de l'État, redimensionner et rééquilibrer chaque année les financements publics en faveur de la transition écologique de manière à garantir le strict respect de la trajectoire d'atteinte des objectifs fixés à l'échelle nationale et européenne. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

46. Inscrire les dispositifs de soutien financier aux projets territoriaux de transition écologique dans une trajectoire budgétaire pluriannuelle afin de donner une visibilité à 5 ans aux collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs contrats ou documents de planification (CRTE, PCAET, SRADDET, etc.). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

47. Conditionner l'octroi d'aides publiques aux projets publics et privés à la prise en compte et l'évaluation de l'impact environnemental des projets. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

48. Systématiser progressivement l'exercice du "budget vert" dans les collectivités territoriales, et en faire un véritable outil de pilotage de la dépense publique locale pour atteindre les objectifs de transition écologique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

49. Une affectation intégrale des recettes de la fiscalité environnementale à l'accompagnement des Français dans la transition écologique avec un fléchage massif en faveur des politiques territoriales de transition écologique des territoires (CRTE, PCAET et SRADDET). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

50. Une trajectoire à 5 ans des prélèvements de fiscalité environnementale et des moyens financiers d'accompagnement à la transition écologique, en cohérence avec les objectifs environnementaux de la France. L'objectif étant d'assurer une visibilité pour tous les décideurs publics comme privés, avec une adaptation annuelle afin de s'assurer du respect des trajectoire d'atteinte des objectifs de la France. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

51. Une équité et une justice totale entre les Français face à toute forme de fiscalité écologique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

52. Une protection des plus modestes et un accompagnement spécifique des Français les plus captifs face à la fiscalité écologique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....



53. Permettre aux collectivités locales d'expérimenter, à isofiscalité, la prise en compte d'une composante environnementale dans la fiscalité territoriale existante et de l'associer à la mise en place d'un budget vert. Cette mesure vise, à terme, à doter les territoires de nouveaux moyens financiers pérennes et dimensionnés pour répondre aux objectifs territorialisés de transition écologique, tout en maîtrisant la fiscalité locale. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

54. Donner les moyens aux collectivités locales de rénover 20 000 bâtiments municipaux par an et de réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments publics à l'horizon 2030. Pour tenir cet objectif ambitieux inscrit dans la loi Élan, et précisé dans le "décret tertiaire", les collectivités locales, notamment de petite et moyenne taille, ont besoin d'un accompagnement technique pour réaliser l'audit énergétique de leur patrimoine bâti et définir la stratégie d'investissement la plus efficace. Ils ont également besoin d'avoir de la visibilité sur le niveau d'aides publiques qu'ils peuvent envisager pour financer leurs actions de rénovation. Pour tenir la trajectoire visée, il convient ainsi de pérenniser l'effort de financement public de 2 milliards d'euros par an consenti ces deux dernières années. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Nous investirons 10 milliards d'euros par an dans la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics. Les grandes entreprises et les administrations auront l'obligation d'atteindre une baisse de leur consommation finale d'énergie de 50 % en 2030 (contre 40 % aujourd'hui)

55. Mettre en place un dispositif de régulation permettant une répartition équilibrée à l'échelle de toutes les régions du développement des installations de production d'énergie renouvelable et garantissant l'atteinte des objectifs de développement en s'appuyant sur des Comités régionaux de l'énergie représentatifs des différents échelons territoriaux. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

56. Favoriser le déploiement rapide d'un réseau régional d'animateurs territoriaux ayant vocation à accompagner techniquement les collectivités du bloc communal dans le montage de tous leurs projets d'énergies renouvelables et de récupération (éolien, solaire, biogaz, géothermie, biomasse, chaleur fatale). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

57. Généraliser les "plans territoriaux chaleur renouvelable" dans toutes les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants à l'horizon 2030, qui tendraient vers l'émergence d'un service public universel de fourniture de chaleur renouvelable (sous condition de rentabilité). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

58. Faciliter et inciter davantage l'investissement des collectivités territoriales dans les projets d'énergies renouvelables (électricité, chaleur, biogaz) et leur participation dans les communautés d'énergies en levant les verrous législatifs et réglementaires qui freinent ou empêchent le développement de certains projets. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

59. Étendre d'ici 2030 le principe de responsabilité élargie du producteur à tous les biens de grande consommation ayant un impact environnemental, sous la forme d'une éco-contribution pour les produits recyclables ou d'une "TGAP amont" sur les produits non recyclables. Affecter intégralement la recette perçue au financement de la résolution de leurs impacts environnementaux dans les domaines des déchets, de l'eau ou de l'énergie. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

Afin de réduire l'utilisation du plastique dans le système de production, nous taxerons en amont les produits fabriqués à partir de plastique vierge. Nous reverrons à la hausse l'éco-contribution pour les produits difficilement recyclables ou valorisables que nous étendrons au-delà de la seule filière emballage. Nous renforcerons aussi la part de la Taxe Générale sur les activités polluantes vers des politiques de prévention, tri et économie circulaire à destination des collectivités locales.

60. Appliquer une TGAP aux éco-organismes sur la part du gisement de déchets dont ils ont la responsabilité n'ayant pas fait l'objet d'un recyclage. Appliquer un principe de pénalité financière des éco-organismes en cas de non-atteinte de leurs objectifs en matière de prévention, de réemploi ou de recyclage. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : \_\_\_\_\_

61. Assurer dès 2023, une prise en charge minimale de 50 % des coûts moyens de gestion des déchets dont les éco-organismes ont la responsabilité. Appliquer une prise en charge de 80 % pour tous les dispositifs de responsabilité élargie des producteurs ayant plus de 10 ans d'existence. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

62. Mettre en place une forme de responsabilité élargie des producteurs sur les produits agroalimentaires sous la forme de quotas d'utilisation de composts issus des biodéchets alimentaires. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

63. Interdire à l'horizon 2025 la commercialisation de tout produit de grande consommation ou emballage composé de plastiques ne bénéficiant pas de filière de recyclage suffisante à l'échelle européenne. Une instance nationale indépendante collégiale devra être mise en place afin de statuer sur l'existence ou non de solutions de recyclage suffisantes pour chacun de ces produits et donc de l'autorisation de commercialisation. Parallèlement, développer une politique ambitieuse de sortie des plastiques à usage unique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

64. Instaurer un marché de certificats de prévention pour les metteurs sur le marché de biens de grande consommation, à l'instar des certificats d'économie d'énergie (CEE), afin de mettre en œuvre une stratégie massive de réduction des déchets par l'éco-conception. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

65. S'engager à ne prendre aucune décision susceptible de remettre en cause les investissements réalisés par le service public de gestion des déchets et en particulier concernant les collectes sélectives et le tri des déchets des emballages et des déchets graphiques. S'engager à défendre la protection de la continuité et l'universalité du service public à l'échelle européenne. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

66. Revoir la gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) de manière à donner moins de poids aux éco-organismes et à leurs mandants dans les orientations des filières. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

67. Soumettre au débat parlementaire une grande loi sur la gestion durable de l'eau face au changement climatique. La dernière loi sur l'eau datant de 2006, il apparaît nécessaire de renforcer et actualiser le cadre législatif pour construire une stratégie écologique, énergétique et économique pour l'eau, enjeu de sécurité sanitaire, climatique et alimentaire. Cette loi permettra notamment de redéfinir des objectifs quantitatifs et qualitatifs, de repenser la gouvernance de la politique de l'eau dans les territoires, son financement et sa fiscalité. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :

La gestion quantitative de l'eau sera réformée avec une gouvernance démocratique, une réduction des prélèvements agricoles et industriels, à même de garantir la préservation de la sécurité d'approvisionnement en eau potable, le renouvellement de la ressource et la préservation des milieux aquatiques

68. Récompenser la performance des collectivités exemplaires en matière de d'assainissement en prévoyant des primes de surperformance allouées par les Agences de l'eau. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre :



69. Adapter les textes juridiques pour donner les moyens aux collectivités de contrôler que chaque pétitionnaire respecte bien sa stratégie pluviale lors des demandes d'urbanisme. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

70. Mobiliser plus largement les solutions alternatives à l'eau potable en déployant l'utilisation des eaux non conventionnelles, telles que les eaux usées traitées par les stations d'épuration et créer un observatoire de l'utilisation des ressources alternatives. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Priorité n°5 : Mobiliser et engager tous les Français, les acteurs économiques et les territoires dans la transition écologique

Propositions 71 à 90

71. Consacrer 1 % des budgets des collectivités et de l'État au développement de projets participatifs et citoyens de développement des énergies renouvelables ou d'économie circulaire. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

72. Encourager les projets à gouvernance locale en fixant l'objectif de mettre en place une communauté d'énergie ou un projet à gouvernance locale par EPCI. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

73. Accompagner la mise en place d'une gouvernance locale de la gestion de l'organique rassemblant tous les acteurs du territoire (citoyen, collectivités, entreprises, chambres consulaires, profession agricole) chargée de définir et de piloter un projet de territoire : sortie des pesticides ou engrais chimiques, lutte contre la dégradation des sols, lutte contre le gaspillage alimentaire du champ à l'assiette, développement de filières de valorisation organique d'excellence, etc. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

74. Mettre en place un mécanisme d'exonération fiscale partiel pour les collectivités et les entreprises contribuant financièrement ou matériellement au développement de la transition écologique dans les pays émergents. Les collectivités participant à des dispositifs de coopération internationale (1 % déchets, 1 % énergie ou 1 % eau) pourront ainsi bénéficier d'un encouragement fiscal. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

75. Développer la consigne pour réemploi en lançant des programmes et expérimentation sur différents types de structures (vente alimentaire en supermarchés, restauration collective et rapide, etc). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

76. Tendre vers le "zéro plastique" en restauration collective, y compris en milieu scolaire, pour s'orienter vers l'utilisation exclusive d'emballages et de contenants réutilisables. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

77. Déployer un plan national « un jardin, un composteur » afin de systématiser le compostage des biodéchets dans les maisons individuelles disposant d'un jardin et dans tous les établissements scolaires. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

78. Interdire les publicités commerciales qui contribuent à remettre en cause la qualité éprouvée de l'eau du robinet. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

79. Imposer la réparation, le réemploi ou le recyclage de tous les produits soumis à une consigne de tri. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

80. Faire évoluer la législation nationale et européenne pour réaffirmer le périmètre du service public de gestion des déchets permettant d'assurer un service de qualité et aux coûts maîtrisés pour les usagers. Cette évolution doit notamment permettre d'empêcher la captation progressive de gisements de déchets par les acteurs privés qui fragilise le service public et son équilibre économique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

81. Créer un logo "Mini-déchets" sur le modèle du Triman qui identifie les produits faisant l'objet d'une collecte sélective, pour faciliter les choix de consommation contribuant à la réduction de la production de déchets. En complément, mettre en place un affichage "Recyscore" sur tous les produits reflétant la facilité de recyclage des produits en fin de vie (à l'instar de l'étiquette énergétique ou du nutri-score). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

82. Développer une application numérique permettant d'identifier les produits contribuant à la prévention, au réemploi, la réparation et au recyclage des déchets. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

83. Lancer un grand plan national d'économies d'eau dans tous les bâtiments publics de l'État et des collectivités locales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

84. Généraliser les diagnostics de consommation d'eau dans tous les services urbains (espaces verts, voirie, propreté, transports publics, gestion des déchets, ...) des collectivités de plus de 10 000 habitants, assorti d'un plan d'actions d'économies d'eau. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

85. Interdire la mise sur le marché des équipements domestiques les moins hydroéconomes. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

86. Mettre fin au gaspillage de l'eau douce en réutilisant les eaux usées traitées par les stations d'épuration du littoral au lieu de les rejeter en mer. Encourager l'introduction d'un pourcentage minimal de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) dans les contrats de délégation de service public et d'objectifs des régies d'exploitation. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

87. Capitaliser sur l'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) pour lancer une grande campagne de communication sur les énergies renouvelables, les objectifs nationaux de développement et objectiver les débats sur l'avenir de notre mix énergétique. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

88. Intégrer un module "transition écologique" dans les enseignements obligatoires du primaire et du secondaire, ainsi que dans toutes les formations diplômantes (techniques, juridiques, économiques, médicales, littéraires, artistiques...). \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

89. Imposer un module « éco prescription » et impact sur l'eau des produits pharmaceutiques dans toutes les formations médicales et paramédicales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....



90. Proposer la mise en place d'un Service civique écologique portant sur une mission à caractère social ou environnemental. Mettre en place une aide d'État pour permettre l'encadrement de ces services civiques dans les associations ou les collectivités locales. \*

Pour

Contre

Sans avis

Autre : .....

Ce formulaire a été créé dans AMORCE.

Google Forms